

La résidence d'artiste

A force de recouvrir les réalités les plus diverses, la résidence d'artiste risque fort de n'être plus qu'un concept fourre-tout. D'où la nécessité d'une mise au point, à partir de la situation observée en Belgique francophone.

Pensée comme « un mode de vie », un moyen « d'être stimulé ou (dans un autre ordre d'idées) d'obtenir un rayonnement international plus important » ¹, la résidence d'artiste est devenue aujourd'hui un moyen prédominant pour soutenir la création artistique. Le nombre de programmes de ce type à travers le monde ne cesse de s'accroître, et la résidence apparaît alors comme une étape importante dans la vie professionnelle des artistes.

A bien des égards, obtenir une résidence est considéré par les artistes comme un avantage non négligeable. C'est une expérience durant laquelle ils bénéficient de conditions propices à la création, loin de leurs contraintes habituelles.

Effectivement, le principal but de la résidence est d'accueillir des créateurs au sein d'une institution culturelle pour leur offrir, pour un temps déterminé, un espace où ils peuvent mener à bien leurs projets artistiques. Outre l'atelier mis à disposition de l'artiste pour une certaine durée, la résidence est généralement accompagnée d'un soutien financier et d'une mise en lumière du travail artistique, ce qui constitue également une aide importante dans le développement d'une carrière professionnelle. Pour l'artiste, c'est également l'occasion de se confronter à un public, généralement par le biais d'une exposition finalisant la résidence, mais aussi à une sphère créatrice autre que la sienne. En effet, la résidence est bien souvent un lieu de rencontre avec d'autres artistes, d'autres médiums, d'autres façons de faire l'art. C'est donc aussi une manière de se focaliser sur son travail artistique, tout en se confrontant à l'autre.

UN MOMENT PARTICULIER

Pour ces diverses raisons, la résidence est envisagée comme un tremplin et constitue un passage souvent emprunté par les artistes contemporains, toutes disciplines confondues. Comme l'explique Marie-Noëlle Boutin, photographe résidente chez Contretype en 2011 et 2012, « la résidence d'artiste est un moment particulier. On est dans un endroit que l'on ne connaît pas forcément. Le but est de se consacrer entièrement à son travail artistique en étant débarrassé des tracas et de l'environnement quotidien. On est dans une sorte de bulle, hors de nos repères habituels. » ²

L'utilité de la résidence semble donc clairement établie du côté de la création et du créateur, mais il est également important de considérer l'intérêt qu'elle peut présenter pour la communauté. Elle est en effet basée sur un échange entre l'artiste et l'institution qui met en place le programme, institution culturelle qui a donc également une utilité publique d'éducation et de sensibilisation à l'art. Ainsi, un certain investissement et des contreparties sont généralement demandés aux

¹ PIGEAT, Anaël. « Ce que les résidences font à l'art » dans *Art Press*. n°395, décembre 2012, p. 94.

² BOUTIN, Marie-Noëlle, photographe, interviewée le 2 avril 2015.

résidents durant leur séjour. Ces engagements de la part des artistes sont relatifs au lieu d'accueil et ne constituent pas un cahier de charges précis à respecter ; c'est l'institution qui pose les bases de ce « contrat » au travers d'une convention.

Les contreparties demandées aux résidents jouent bien souvent ce rôle de médiation avec l'extérieur. Bien entendu, l'exposition, qui concrétise généralement une résidence, permet de présenter aux publics des créations actuelles qui soulèvent la plupart du temps des questions animant la société. Les publics trouvent ainsi une vitrine d'idées et de réflexions qui nourrissent leurs propres considérations.

DES ANCRAGES DANS LE TERRITOIRE

Outre ce moment de l'exposition, une résidence est généralement ponctuée de relations avec l'extérieur et s'ancre ainsi dans un territoire déterminé. Il est important de noter que chaque résidence a sa propre manière de fonctionner et établit donc ses propres moyens d'existence. La diversité des lieux, de leurs ambitions et des médiums artistiques qu'ils accueillent font de la résidence un concept à typologie variable. Ainsi, les contreparties demandées aux artistes sont également différentes d'un lieu à l'autre et se concrétisent sous des formes singulières : ateliers pédagogiques, animation urbaine, ouverture de l'atelier au public, rencontre entre l'artiste et le public, donation d'œuvres pour l'élaboration d'une collection qui fera l'objet d'expositions... Autant d'initiatives tournées vers l'extérieur qui tentent de mettre en relation l'art et la société, l'artiste et les publics.

La diversité de ces contreparties contribue à la variété des résidences. A titre d'exemple, on pourrait citer la Maison d'Art Actuel des Chartreux ³, dépendante du service Jeunesse de la Ville de Bruxelles, qui demande à ses hôtes – tous artistes plasticiens – d'exposer leurs travaux à la fin de leur résidence mais aussi de mettre en place des ateliers pédagogiques à destination des Maisons des Enfants de la ville. Ici, la résidence a donc en partie pour but de contribuer à l'éducation des plus jeunes à l'art. La résidence du Centre culturel du Pays des Collines ⁴, à Flobecq dans le Brabant Wallon, demande quant à elle à ses résidents – émanant essentiellement des arts de la scène – une interaction avec l'extérieur dont la forme est laissée à leur propre appréciation. Pour ce centre culturel « l'idée est d'à la fois nourrir la création [...], et en même temps d'apporter à l'extérieur une vision de ce qui se fait à l'intérieur »⁵.

A l'inverse de ces initiatives clairement tournées vers la population locale et sa sensibilisation au monde de l'art, il existe des résidences où la contrepartie demandée à l'artiste nourrit la communauté sans pour autant que l'investissement du créateur soit directement en lien avec celle-ci. C'est notamment le cas pour l'Espace photographique Contretype ⁶, à Bruxelles, à qui les résidents doivent obligatoirement léguer quelques tirages en vue d'enrichir sa collection. Cette initiative est basée sur le long terme puisque les œuvres rassemblées par cette institution font l'objet d'expositions à travers le monde. Elle permet également de nourrir la mémoire collective locale, dans la mesure où les artistes résidents de Contretype ont l'obligation de prendre en compte le cadre géographique de Bruxelles et, ainsi, de laisser une trace de leur séjour dans la ville.

³ http://www.maac.be/appel_residences_maac_2016.pdf

⁴ <http://culturecollines.com/residence.php>

⁵ RISSELIN, Axelle, animatrice-directrice du Centre culturel du Pays des collines, interviewée le 22 janvier 2015. Flobecq.

⁶ <http://www.contretype.org/residences.html>

LA DIVERSITÉ DES CONCEPTS

En analysant différentes résidences sur le territoire belge, on peut aisément constater que les nombreuses manières d'appréhender et de mettre en place ce type de programme en font un concept souple et modulable. En effet, « il existe différents modèles, différents modes de gestion et d'organisation – et par conséquent différents impératifs imposés ou non aux artistes. »⁷

Ces conceptions variées de la résidence s'expliquent notamment par la diversité des acteurs concernés – les institutions artistiques, les artistes et les médiums qui leur sont propres, les institutions susceptibles de soutenir la création par le biais de subventions, etc. – mais aussi par le fait qu'il n'y a pas de règles prédéfinies dans l'art contemporain, ni dans la manière de le pratiquer, ni dans ses conditions d'existence.

Donner une définition de la résidence d'artiste est donc une entreprise complexe, pour laquelle un manque de littérature est notable. Même si l'octroi à l'artiste d'un espace pour un temps donné semble être la base minimale de ce type de programme, sa mise en pratique diffère d'un lieu à l'autre : pour certains, l'espace de travail prendra la forme de l'espace urbain et le temps à consacrer à la création sera long, quand, pour d'autres, l'artiste aura droit à un atelier mais peu de temps pour en profiter. Il en va de même pour d'autres paramètres tels que le soutien financier, le logement, l'obligation de résultat... Les institutions artistiques sont libres de mettre au point leurs propres modalités.

Cette impossibilité de définir unanimement la résidence peut constituer un avantage comme un inconvénient, que ce soit pour les artistes, les publics ou les institutions qui mettent en place ces programmes. Un avantage, car elle confère aux artistes comme aux institutions une liberté d'action qui ne saurait être totalement dissociée de l'activité artistique et de la mise en pratique de programmes de soutien à cette création. Ce manque de cadre, qui donne lieu à des initiatives très différentes, est également intéressant pour les publics qui peuvent jouir d'expériences variées et généralement de qualité. Comme l'explique Marie-Noëlle Boutin, « chaque résidence est particulière. Aucune ne se ressemble. Et c'est très bien comme ça ! Il ne faut pas être dans un formatage des résidences, sinon la particularité de chacune risque de se déliter. Ce qui compte vraiment pour moi dans une résidence, au-delà du travail artistique et des moyens financiers, c'est les rapports humains qui s'instaurent durant cette période. »⁸

Mais ce concept aux limites floues et aux différences marquées peut aussi avoir des inconvénients, car la dimension aléatoire dans laquelle il s'inscrit peut porter préjudice aux institutions dans l'établissement de leurs missions et dans leurs demandes de subventions, mais également aux artistes qui ne comprendraient pas assez clairement la nature des opportunités s'offrant à eux en matière de soutien artistique – c'est notamment le cas pour les jeunes artistes sortant des écoles d'art et devant se plonger dans le monde du travail.

Certaines différences entre des programmes distincts peuvent également faire naître des questionnements sur ce qu'est réellement une résidence, notamment en ce qui concerne le soutien financier pour l'artiste et l'élaboration de son projet artistique. Si un programme de résidence ne prend pas en charge les dépenses de l'artiste, a-t-il réellement une raison d'être en tant que support et soutien à la création ? Ne serait-il pas alors réservé qu'à une élite qui peut s'autofinancer et qui trouverait dans la résidence un simple moyen de travailler ailleurs et autrement ? Dans cet extrême, on peut prendre comme exemple W-O-L-K-E Residency⁹, à Bruxelles : une initiative qui

⁷ CHEVAL, Florence. « L'artiste en residue » dans *L'Art même*, n°59, 2^e et 3^e trimestre 2013, p. 22

⁸ BOUTIN, Marie-Noëlle, interviewée le 2 avril 2015

⁹ <http://www.w-o-l-k-e.be/>

se nomme « résidence » mais qui demande pourtant à l'artiste de payer son atelier et son séjour. Elle s'apparente donc davantage à un espace de partage et de location d'ateliers qu'à une réelle aide à la création, dont l'idée sous-entend une certaine gratuité. Sous la même dénomination, on retrouve donc des intentions très différentes.

Cette question du manque d'encadrement se pose également pour les publics, dans la mesure où il pourrait leur faire apparaître la résidence comme un concept flou dont les fondements et ambitions sont difficiles à appréhender. A nouveau, la résidence pourrait alors être un concept dont l'intelligibilité serait réservée à une élite, à un public averti.

QUEL AVENIR POUR LA RÉSIDENCE EN BELGIQUE ?

L'exemple de la France pourrait être considéré comme un modèle à suivre. En effet, les programmes de résidence dans ce pays possèdent un cadre – une circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication de 2006 ¹⁰ – qui laisse tout de même « la porte ouverte à tous les types de situations » ¹¹. Il ne s'agit donc pas d'un règlement, puisque le concept même ne pourrait s'appliquer à de tels programmes, mais d'un support pour « cerner clairement les enjeux attachés à ces initiatives, définir les conditions de leur mise en œuvre et mesurer l'impact des moyens [à y consacrer]. » ¹² Cette volonté de cadrer la résidence, qui ne semble pas exister en Belgique, a également donné lieu à la publication de *196 résidences en France* ¹³ éditée par le Centre national des Arts plastiques – CNAP, Service public du Ministère de la Culture et de la Communication. Ce répertoire tente non seulement de comprendre et de délimiter les enjeux des résidences, mais propose également un large aperçu des initiatives de ce type présentes sur le territoire français.

Rien de tel en Belgique. Chaque nouveau programme de résidence semble s'inspirer des plus anciens, tout en revoyant à sa guise certaines modalités d'exécution. D'où la diversité observée aujourd'hui. Il semble donc pertinent de se poser la question de la nécessité de la définition de la résidence, de l'établissement de ses enjeux et de ses périmètres d'action si l'on veut assurer la pérennité de ce type de support à la création artistique, en adéquation avec les besoins respectifs des artistes qui en bénéficient, des institutions qui les établissent et des publics qui pourraient également en jouir.

Constance HOUSSIAU

Mars 2016

¹⁰ PARIS. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Direction de l'Administration générale. « Circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et des équipes artistiques dans le cadre de résidences ». *Bulletin officiel de la culture*. n°153. Paris. Janvier et février 2006.

¹¹ CAMPANA, François. « Résidence, artistes et autres concepts » dans *Passeurs d'images* [Site Web sur Internet]. s.d..

¹² PARIS. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Direction de l'Administration Générale. *op. cit.* p. 5.

¹³ JOSSE, Béatrice, POBLON, Cécile, TIBLOUX, Emmanuel. *196 résidences en France*. Ed. Centre national des Arts plastiques. Collection des Guides de l'Art contemporain, mars 2010.

SOURCES ET RESSOURCES

BUDEN, Boris, STEYERL, Hito. « **The Artist as Res(iden)t** » dans *Etcetera 104 : On Residencies*. Décembre 2006.

CAILLET, Elisabeth. *Les résidences d'artistes : mode d'emploi*. Université de Metz, Science Po. 2008.

CAMPANA, François. « **Résidence, artistes et autres concepts** » dans *Passeurs d'images* [Site Web]. s.d..

CHEVAL, Florence. « L'artiste en residue » dans *l'Art même*. n°59 (2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2013). p. 22.

BUREAU D'ETUDE de SMARTBE. *Répertoire des aides aux artistes*. Edition SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création. 2011.

GENARD, Jean-Louis. « **Les politiques culturelles de la Communauté française de Belgique : fondements, enjeux et défis** » dans *Concertation des centres culturels bruxellois* » [Site Web]. s.d.. p. 1..

JOSSE, Béatrice, POBLON, Cécile, TIBLOUX, Emmanuel. *196 résidences en France*. Edition Centre national des Arts plastiques. Collection des guides de l'art contemporain. Mars 2010.

LESAGE, Dieter. "**Minimum Presence**" dans *Etcetera 104 : On Residencies*. Décembre 2006.

PIGEAT, Anaël. « Ce que les résidences font à l'art » dans *Art Press*. n°395 (décembre 2012). p. 94.

POISSON-COGEZ, Nathalie. « Résidence(s), les enjeux d'une présence artistique en territoire » dans *Facettes, revue annuelle et gratuite d'art contemporain*, Lille, Ed. 50° Nord, Réseau transfrontalier d'art contemporain. n° 0. 2014, , p. 28.

PARIS. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Direction de l'Administration Générale. « **Circulaire n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et des équipes artistiques dans le cadre de résidences** ». *Bulletin officiel de la culture*, n° 153. Paris. Janvier et février 2006. p. 5.